

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 354

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

447 800 475 RCS Paris.

CLARIANE.

Forme : Société européenne.

Capital : 3567544.59 EUR.

Adresse : 21-25, rue Balzac, 75008 Paris.

Précédent propriétaire : 447 800 475 RCS Paris. **CLARIANE.**

Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs. Société apporteuse : CLARIANE Forme : Société européenne Adresse du siège : 21-25 rue Balzac 75008 Paris Capital : 3567544.59 EUR Numéro unique d'identification : 447800475 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire : CLARIANE SOLUTIONS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 21-25 rue Balzac 75008 Paris Capital : 1000.00 EUR Numéro unique d'identification : 883838351 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 99753397.00 EUR - passif de 17881116.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'Apport, il est convenu d'attribuer à la Société Apporteuse à la Date de Réalisation, 1 291 264 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire de 0,01 euro de valeur nominale, entièrement libérées, à créer par augmentation de capital de la Société Bénéficiaire. Le capital de la Société Bénéficiaire de 1 000 euros sera donc augmenté de 12 912,64 euros et ainsi porté à 13 912,64 euros. Il sera alors divisé en 1 391 264 actions, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions émises par la Société Bénéficiaire en rémunération de l'Apport seront entièrement assimilées aux actions anciennes existantes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges et seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles donneront droit à toute distribution de dividende, d'acompte sur dividende ou de réserve qui serait décidée postérieurement à leur émission par la Société Bénéficiaire. Date d'effet comptablement et fiscalement au 01/01/2026 à minuit Montant de la prime d'apport : 81859368.36 EUR. Date du projet d'apport partiel d'actifs : 20.05.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CLARIANE : 22.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société CLARIANE SOLUTIONS : 22.05.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..